



15 juin 2015

Signature de la convention «Parcours Santé Jeunes» entre la Mission locale et la CPAM

Dans le prolongement de son action éducative et de ses compétences obligatoires en matière d'action sociale auprès des jeunes, le Département des Landes travaille au rapprochement des acteurs des politiques publiques de santé et ceux en charge de la jeunesse.

En écho avec la démarche «Les Jeunesses en avant» du Département, cette mobilisation se concrétise par la signature d'une convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mission locale des Landes autour des parcours de santé des jeunes.

Le «Parcours Santé Jeunes» vise une meilleure prise en compte de la santé des jeunes en cours d'insertion.

Les nombreux changements qui jalonnent les parcours de jeunesse (physiques, familiaux...) peuvent en effet avoir des conséquences lourdes sur la santé et ainsi freiner l'insertion socio-professionnelle.

L'objectif du dispositif est d'accueillir au sein de la CPAM les jeunes de 16-25 ans inscrits à la Mission locale afin de les informer et de les accompagner dans l'accès aux soins et à la santé, aussi bien sur le plan administratif que médical.

Depuis novembre 2014, la Mission locale des Landes a orienté près de 300 jeunes vers cette offre de service.

Contact presse :
Département des Landes
Monique Castagnède
Tél. : 05 58 05 40 50
Mél. : communication@landes.fr

landes.fr